

## **COMMUNE DE TORSAC**

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **SEANCE N° 32 DU 3 JUILLET 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 3 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine BREARD, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15**

**Date de la convocation : 27 juin 2019**

**Présents :** Mesdames et Messieurs Catherine BREARD, Alain SARTORI, Dominique FOUCAUD, Didier GOUMARD, Eliane DUPE, Didier SAUMON, Eliette SICARD, Laurent BENETEAU, Sylvie MEZIERES

**Absents Excusés :** Madame Jenny BLANC et Messieurs Sébastien BARTHEL, Philippe DESAFIT, René REBILLARD, Philippe BRISSEAUD, Hervé BICHON

Madame Sylvie MEZIERES est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

#### **Ordre du jour**

1. Approbation du compte rendu du 15 mai 2019
2. Aménagement du carrefour de la Croix des Grassets RD 674/428 : intervention de Monsieur Didier JOBIT
3. Travaux d'extension du cimetière communal
4. Tarifs de la cantine, de la garderie et du transport communal pour l'année scolaire 2019/2020
5. Location de la salle polyvalente de Torsac
6. Equipement téléphonique des bâtiments communaux
7. Grand Angoulême : centralité du Bourg de Torsac
8. ATD 16 : règlement général sur la protection des données (RGPD)
9. Office National des Forêts (ONF)
10. Questions diverses

Madame le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Travaux de voirie 2019 : groupement de commandes

## **Approbation du compte rendu du 15 mai 2019**

Le compte rendu du 15 mai 2019 est approuvé par les membres présents du conseil municipal.

## **Aménagement du carrefour de la Croix des Grassetts RD 674/428**

Délibération n° 2019-32-1

Monsieur Didier JOBIT, conseiller départemental, présente au conseil municipal le projet d'aménagement du carrefour de « la Croix des Grassetts » au droit des routes départementales n° 674 et 428, projet qui associe le Département de la Charente aux communes de Mouthiers-sur-Boème, Voeuil-et-Giget et Torsac.

La problématique principale du carrefour est la perte de visibilité pour un véhicule venant de Montmoreau sur la RD 674 sur un véhicule arrêté en attente de Tourne-à-gauche vers la voie communale direction « Les Naulets ». Le profil en long de la RD 674 en est la cause.

Par ailleurs, la visibilité pour les véhicules en attente de s'engager sur la RD 674 depuis la VC ou la RD 674 n'est pas optimale suivant la hauteur de l'herbe présente en accotements.

Ces problèmes de visibilité sont exacerbés par les vitesses importantes pratiquées sur la RD 674 du fait de sa configuration.

Parmi plusieurs solutions proposées, l'aménagement d'un double tourne-à-gauche a été retenu, complété par des îlots séparateurs en « dur » (bordures I2 + béton) afin de correspondre au niveau d'exigence attendu sur cette route de 1<sup>ère</sup> catégorie. Le projet a été également complété par la stabilisation des accotements sur les zones qui risquent de masquer la visibilité.

Enfin, pour parfaire l'aménagement de sécurité du secteur, le chemin rural débouchant sur la RD 674 à proximité de la maison d'habitation sera déplacé pour venir se raccorder sur la RD 428. Cela permettra d'améliorer la sécurité pour l'accès de la maison qui se fait via ce chemin rural.

Le montant global de l'opération est estimé à 270 000 € HT, financé à hauteur de 80 % par le Département et 20 % par les communes de Mouthiers, Voeuil et Torsac.

Ces 20 %, soit 54 000 €, sont répartis entre les 3 communes, comme suit :

- Mouthiers sur Boème : 50 % soit 27 000 €
- Voeuil et Giget : 40 % soit 21 600 €
- Torsac : 10 % soit 5 400 €

Madame le Maire indique au conseil municipal que chaque commune est invitée à se prononcer sur le projet et le financement proposé.

Un élu n'est pas convaincu que le projet tel qu'il est envisagé résoudra les problèmes de sécurité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour et 1 voix contre, approuve le projet et accepte d'intervenir à hauteur de 5 400 € comme défini ci-dessus.

## **Travaux d'extension du cimetière communal**

Décision du maire prise par délégation du conseil municipal

Madame le Maire indique au conseil municipal que suite à l'appel d'offre pour l'extension du cimetière communal, 3 offres ont été remises.

Au vu des offres, l'entreprise EIFFAGE Route Sud-Ouest a été retenue pour un montant de 75 925.55 € HT soit 91 110.66 € TTC (marché de base + prestations supplémentaires).

## **Tarifs de la cantine, de la garderie et du transport communal pour l'année scolaire 2019/2020**

Délibération n° 2019-32-2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer les différents tarifs scolaires pour l'année 2019/2020, comme suit :

|   |
|---|
| <u>Cantine</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Tarif enfant : 2,25 € par repas</li><li>▪ Tarif adulte : 4,00 € par repas</li></ul>        |
| <u>Garderie</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <u>Le matin de 7h30 à 8h35:</u></li><li>- Forfait mensuel de 12,00 € par enfant</li></ul> |

- Pour les enfants fréquentant la garderie de façon occasionnelle, tarif journalier de 1,90 €. Si le total par mois dépasse le forfait mensuel, ce dernier sera alors appliqué.
  - Le soir de 16h45 à 18h30 :
- Forfait mensuel de 16,00 € par enfant
- Pour les enfants fréquentant la garderie de façon occasionnelle, tarif journalier de 2,25 €. Si le total par mois dépasse le forfait mensuel, ce dernier sera alors appliqué.

#### Transport scolaire

- forfait mensuel de 12,00 € par enfant.
- demi-tarif à partir du 3<sup>ème</sup> enfant soit 6,00 € par mois.

### **Location de la salle polyvalente de Torsac**

Délibération n° 2019-32-3

Madame le Maire rappelle les différents tarifs de location de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les tarifs actuels ; la seule modification apportée est l'horaire semaine, à savoir 17h00 au lieu de 17h30.

|   | <b>Tarif en vigueur depuis</b> | <b>Habitants de la commune</b> | <b>Habitants hors commune</b> |
|---|--------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| 1 jour non fractionné : de 8h à 7h30 le lendemain   | 1.01.2011                      | 110 €                          | 170 €                         |
| 2 jours non fractionnés : de 8h à 7h30 le surlendemain  | 1.01.2011                      | 170 €                          | 250 €                         |
| <b>Uniquement en cas de location de la salle polyvalente le samedi ou le week-end,</b> possibilité de disposer de cette dernière dès le vendredi soir à partir de 19h | 13.01.2016                     | Coût supplémentaire de 50 €    |                               |
| Tarif semaine de 17h00 à 7h30 le lendemain  | 23.11.2016                     | 55 €                           | 85 €                          |
| Vaisselle   | 1.01.2011                      | 25 €                           |                               |

### **Equipement téléphonique des bâtiments communaux**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'équipement téléphonique actuel de la mairie-école est obsolète et ne fonctionne pas correctement.

Des devis ont été demandé à un opérateur local, l'entreprise PACETEL.

Deux possibilités sont offertes : soit une location sur 5 ans, soit un achat.

Madame le Maire propose au conseil municipal de reporter ce point à la prochaine réunion.

Accord du conseil municipal.

### **Grand Angoulême : centralité du Bourg de Torsac**

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté d'agglomération de Grand Angoulême est devenue un nouvel acteur du développement et de l'aménagement commercial.

A ce titre, elle a engagé une réflexion prospective sur l'avenir du commerce par un schéma directeur du Commerce et de l'Artisanat de proximité dans l'objectif de construire en commun une nouvelle stratégie territoriale pour le commerce afin de renforcer l'attractivité, l'identité et le développement de notre agglomération.

Le schéma directeur du Commerce et de l'Artisanat de proximité s'appuie sur 6 orientations stratégiques :

- Soutenir les centralités : centres-villes et centres-bourgs, centralité de quartiers
- Maitriser l'urbanisation commerciale et les équilibres commerciaux
- Développer les services à la population dans une politique d'innovation
- Renforcer l'attractivité des points de vente

- Améliorer la qualité d'aménagement des zones commerciales
- Former et inciter à l'investissement

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune doit définir la zone qui sera réservée aux commerces. Une réflexion sera menée pour définir cette zone dans le bourg.

## **ATD 16**

### **Règlement général sur la protection des données (RGPD)**

L'Agence technique départemental propose de réaliser un audit. Le coût de cette prestation est de 400 €. De plus, chaque commune doit avoir un référent RGPD. Ce référent ne doit être ni élu, ni employé communal.

### **Adhésion à des missions optionnelles**

#### **Délibération n° 2019-32-4**

Lors de la dernière assemblée générale de l'ATD 16, de nouveaux barèmes de cotisations ont été votés pour 2019. Le changement souhaité par les élus de l'ATD 16 est de couvrir toutes les dépenses d'ingénierie humaine par une cotisation annuelle et/ou optionnelle justifiée par une délibération de chaque collectivité adhérente. S'agissant des matériels, logiciels et autres fournitures, ils seront proposés via des devis ponctuels. Afin de continuer à bénéficier des services de l'ATD 16, une délibération est demandée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de souscrire aux missions optionnelles de l'ATD 16 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :
  - ✓ assistance sur logiciels et accès à la centrale d'achat
  - ✓ appui à la signature électronique
- précise que ces missions optionnelles seront exercées selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD 16,
- approuve le barème prévisionnel de la cotisation annuelle optionnelle correspondante.

## **Office National des Forêts (ONF)**

### **Délibération n° 2019-32-5**

Le conseil municipal de Torsac réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF, c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, Collectivités, citoyens de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le Conseil Municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF,
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales,
- le maintien du régime forestier et la ré-affirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

## **Travaux de voirie 2019 : groupement de commandes**

### **Délibération n° 2019-32-6**

Madame le Maire informe le conseil municipal que les travaux de voirie de cette année porteront :

- sur la route du Plantier avec l'aménagement d'une place de retournement,
- sur la route du Grand Chamoulard,

L'aménagement de la route de La Petite Andôle est reporté suite à des complications dûs aux réseaux.

Les collectivités ont la possibilité de se regrouper pour faire effectuer des prestations par un même tiers via un groupement de commandes.

Ainsi, en créant un groupement de commandes avec d'autres communes, il devient possible de rationaliser et d'optimiser les coûts.

De plus, le groupement de commandes permet à plusieurs communes de lancer une consultation unique.

Une commission à procédure adaptée, composée d'un membre du conseil municipal de chaque adhérent du groupement, désignera l'entreprise. Celle-ci contractera ensuite un marché de travaux directement avec chaque commune, sur la base de l'offre retenue.

Plusieurs communes de l'ex-communauté de communes de la Vallée de l'Echelle sont intéressées par ce type d'opération.

Une convention constitutive du groupement en définit les modalités de fonctionnement.

Il convient également, pour la phase de consultation et de choix, de désigner un coordonnateur qui pourrait être la commune de VOUZAN, représentée par son Maire.

Suite à l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents, et :

- Décide de constituer et d'adhérer au groupement de commandes pour effectuer des travaux de voirie en 2019.
- Désigne la commune de VOUZAN, représentée par son maire, comme coordonnateur du groupement.
- Dit que la procédure choisie est celle d'un marché de travaux à procédure adaptée, avec possibilité de négociation,
- Dit que la commission à procédure adaptée, composée d'un membre du conseil municipal de chaque adhérent du groupement, désignera l'entreprise. Celle-ci contractera ensuite un marché de travaux directement avec chaque commune, sur la base de l'offre retenue,
- Désigne, parmi les membres du conseil municipal de la commune, Monsieur Didier GOUMARD en tant que membre titulaire, et Madame Catherine BREARD en tant que membre suppléant, à la commission à procédure adaptée du groupement,
- Dit que chaque commune signera avec l'entreprise retenue par le groupement l'acte d'engagement relatif aux travaux qui la concernent, notifiera et exécutera le marché correspondant,
- Adopte le projet de convention constitutive,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour les travaux de voirie 2019 ainsi que le marché de travaux la concernant.

## **Questions diverses**

### Demande d'intervention de l'association VDB

L'association VDB, Vent Debout de la Boème, est constituée de riverains installés autour du projet d'un parc éolien sur les communes de Mouthiers-sur-Boème et Fouquebrune.

L'association souhaiterait mandater une délégation de deux à trois personnes pour faire connaître au conseil municipal sa vision du projet.

Le conseil municipal émet un avis défavorable.

### Travaux bâtiments communaux

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a demandé un devis pour faire installer une climatisation dans le bâtiment mairie/école.

D'autre part, Madame le Maire informe les conseillers que le plafond d'une classe s'est effondré, dû à une rupture d'une alimentation d'eau dans la cantine scolaire. Une déclaration de sinistre auprès de notre assureur a été faite.

### Ecole

Le directeur de l'école de Torsac, Monsieur BAG, a demandé son affectation à l'école de Voeuil à la prochaine rentrée de septembre 2019. Il sera remplacé par un nouvel instituteur.

### Travaux à la Petite Andôle

L'expert n'est toujours pas passé à ce jour. Le rendez-vous est programmé pour la dernière semaine de juillet.

De plus, le directeur d'Orange est venu voir sur place pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques.

### Travaux de fibre optique

Les travaux pour la pose de la fibre optique (terrassement, tranchées) commenceront début juillet pour une durée de 60 jours, sur les secteurs de Houme à Fouquebrune (après chez Sandrin) et aux Garands à Torsac.

### Randonnée cycliste

Madame le Maire rappelle que du 4 au 11 août 2019, a lieu la 81<sup>ème</sup> semaine fédérale internationale de cyclotourisme de Cognac ; randonnée cycliste qui passera cette année sur la commune de Torsac.

### Commémoration du 24 août 1944 à Torsac

La commémoration du 24 août 1944, qui associe les communes de Mouthiers, Fouquebrune et Torsac, aura lieu cette année à Torsac le dimanche 25 août à 10h30.

La présence des élus est fortement souhaitée.

A cette occasion, l'inauguration de la place publique dénommée « Place Jules Richeux » aura lieu.

Un devis pour l'achat d'une plaque en pierre de lave émaillée 30 cm x 40 cm (identique à celle placée devant l'église) a été demandé à l'entreprise AGATE Communication. Le coût est d'environ 1 000 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 10.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois, et an ci-dessus

Ont signé au registre les membres présents.